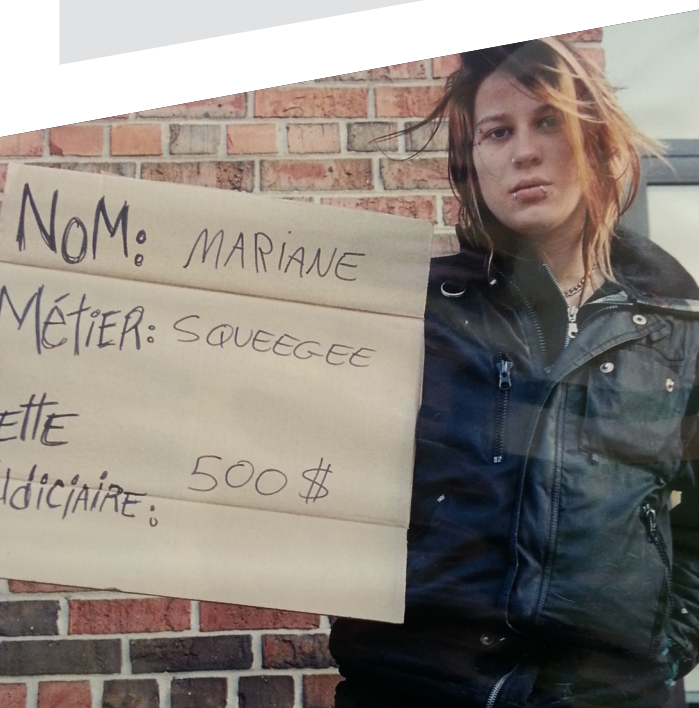


Formations

La CDD offre différentes formations destinées aux intervenantEs qui visent à favoriser l'accompagnement social des personnes dans la sphère judiciaire :

- Formations **théoriques et pratico-pratiques sur la procédure pénale et criminelle** ;
- **Ateliers d'information sur les principaux recours** en cas d'abus de la part de personnes en situation d'autorité et sur les droits.

Elle offre aussi des **ateliers sur les droits** pour les personnes judiciarisées dans les organismes communautaires. Ces activités constituent un lieu propice aux discussions et à la formation sur les droits, les options de régularisation judiciaire et les différents recours existants



Des droits, des actions et des chantiers

La CDD est née des actions de dénonciation de la judiciarisation et des effets des pratiques de profilage. En parallèle au combat à mener pour un meilleur partage de l'espace public, il convenait de développer un service d'aide individuelle pour les personnes souhaitant sortir des griffes du système judiciaire. La CDD valorise l'exercice de la défense de droits, de la participation citoyenne, la documentation de la situation des personnes et le déploiement de pratiques de justice alternatives.

Clinique Droits Devant

105, rue Ontario Est, bureau 204
Montréal (Québec) H2X 1G9

Pour nous visiter, bureau 214

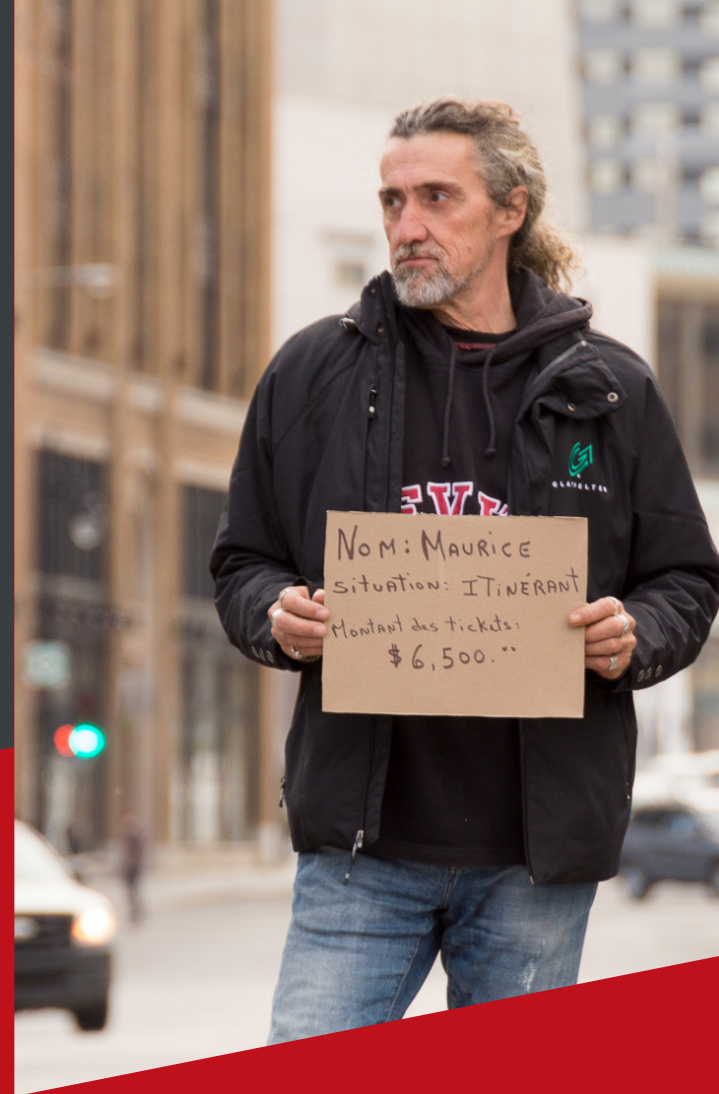
📞 ligne administrative : 514 303-2227

📞 ligne intervention : 514 603-0265

 Clinique Droits Devant
cliniquedroitsdevant.org

Horaire

Nous accueillons les personnes,
sans rendez-vous :
lundi et mardi,
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.



CLINIQUE DROITS DEVANT

L'accompagnement social
en milieu judiciaire

A la Clinique Droits Devant,
La porte était toujours
ouverte, on a toujours crié en
moi et on m'a accompagné
sans me juger.



Notre mission

La CDD propose un accompagnement social en milieu judiciaire à des personnes en situation d'itinérance, qui l'ont été ou qui sont susceptibles de l'être, afin de faciliter la régularisation de leur situation judiciaire.

Elle offre des services d'information, de références et d'accompagnement aux personnes tout au long de la procédure pénale (contraventions) et criminelle ainsi que dans l'exercice de leurs droits et de leurs recours. Elle a également un rôle de formation et de sensibilisation auprès des partenaires communautaires, judiciaires et institutionnels.

Notre philosophie

La CDD accueille les personnes en tenant compte d'où elles en sont rendues dans leur cheminement et vise à intervenir le plus possible dans une perspective de défense de droits. Son approche consiste à valoriser le renforcement des capacités de la personne, le plein respect de ses choix et à s'attaquer avec elle au sentiment d'injustice qu'elle peut ressentir.

Nos services

INFORMATION ET RÉFÉRENCE

La CDD aide gratuitement les personnes à connaître leur situation judiciaire et leurs options de régularisation, principalement pour les contraventions reçues à Montréal.

Les intervenantEs offrent de l'information sur :

- La connaissance du dossier judiciaire de chaque personne reçue à la CDD
- La procédure pénale et criminelle
- Les options de régularisation judiciaire
- La contestation de contraventions
- Les recours existants pour les personnes judiciairisées en cas d'abus, de discrimination ou autre.

ACCOMPAGNEMENT

L'équipe de la CDD accompagne les personnes notamment pour :

- Contester leurs contraventions à la cour municipale et au Palais de justice
- Des comparutions pro-format
- Faire relever un mandat en matière criminelle
- Déposer une plainte auprès des instances concernées

Attention ! Nos intervenantEs ne sont pas avocatEs, et ne peuvent donc pas dispenser des conseils juridiques ni plaider devant les tribunaux.

Les programmes de la cour

PAPSI

(PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE)

C'est le percepteur désigné pour les personnes itinérantes à Montréal. À travers la CDD et une vingtaine d'organismes partenaires, les personnes peuvent accéder de manière adaptée à leurs dossiers, remplir des plaidoyers et prendre des ententes de paiement et de travaux compensatoires

PAJIC

(PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ITINÉRANCE À LA COUR)

La CDD est la porte d'entrée du Programme d'accompagnement Justice itinérance à la Cour (PAJIC) qui se décline en deux volets :

- **Le PAJIC Régulier (contraventions) :** celui-ci permet le retrait total ou partiel des contraventions reçues lors d'une période d'itinérance pour les personnes qui ont fait des démarches de sortie de rue.
- **Le PAJIC Portes ouvertes (criminel) :** il permet aux personnes de recevoir une sentence plus adaptée à leur situation en contrepartie d'actions qu'elles prennent pour améliorer leur situation.

